

**Municipalité de la Commune
d'Arzier-Le Muids**

**Préavis No 10/2025
Au Conseil communal**

Demande de crédit de CHF 140'000.-- TTC pour le
déploiement d'une gestion électronique des accès dans les
bâtiments communaux

Délégué municipal

M. Philippe Esseiva

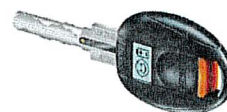
Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

La Commune d'Arzier-Le Muids compte plusieurs bâtiments dont l'usage relève, au moins en partie, d'activités administratives, sociales ou culturelles. Il s'agit des bâtiments suivants :

- CCS – activités scolaires, sportives et culturelles ;
- CCM – Activités sociales et culturelles ;
- CCE – Services communaux ;
- Administration – Services communaux et locaux du Conseil
- Ancienne Poste 8 – Salles d'activités

L'accès à ces bâtiments se fait de manière très diversifiée. En effet, le CCM est entièrement équipé de serrure avec clés mécatroniques (cf. image), permettant une gestion semi-électronique des accès. Si cette solution permet une gestion des clés perdues et/ou volée, il n'en reste pas moins que cela nécessite une clé mécanique et que la pile de cette dernière doit être changée à intervalle plus ou moins régulier.



Quant au CCS ou à l'administration communale, ces deux bâtiments sont équipés d'un plan de fermeture hybride. Un mélange de serrures mécaniques (pour la majorité) et complété par l'ajout de serrures électroniques DOM sur les portes principales d'accès. Cette situation n'apporte aucun avantage. Au contraire, cela oblige de se coordonner avec deux systèmes différents et complémentaires.



Le CCE est lui est presque uniquement sur accès électronique DOM. Enfin, pour ce qui est de l'Ancienne Poste 8, il s'agit de cylindres mécaniques seulement.

Aujourd'hui, nous devons donc jongler avec plusieurs systèmes de gestion des accès et de multiples plans de fermeture. A cela s'ajoute la difficulté de retracer l'ensemble des clés en circulation. En effet, le CCS étant en fonction depuis 1987, les premières clés ont été distribuées en juillet 87. A ce jour, avec les pertes signalées dans le temps, cela représente plus d'une dizaine de clés dans la nature. Ces dernières permettant également un accès aux salles de classes et donc à des informations potentiellement confidentielles, il est nécessaire de palier à cette problématique.

Cette situation a initié la réflexion menant au préavis et a démontré, au fil des recherches, que l'implantation d'une gestion électronique des accès devient indispensable si nous souhaitons avoir un contrôle complet des accès.

Après diverses recherches et la réalisation des appels d'offres, il s'avère que le système qui correspond le plus à nos attentes est le système proposé par SALTO. En effet, outre la renommée et la facilité de gestion, il convient de souligner que les moyens d'accès (cartes et badges) SALTO supportent 2 systèmes différents. Ainsi, il nous est possible de procéder à une migration bâtiment par bâtiment sans avoir à contraindre les usagers à posséder un badge supplémentaire.

2. Descriptif

Description du système SALTO

Un système d'accès moderne doit gérer efficacement l'entrée et la sortie de nombreuses personnes, 24/7, avec des droits d'accès variés selon les utilisateurs (collaborateurs, enseignants, visiteurs, locataires, livreurs, etc.). Les systèmes traditionnels à clés physiques ne répondent plus aux exigences actuelles en termes de flexibilité et de sécurité.

Le système SALTO offre des avantages clés :

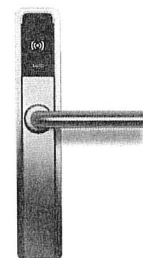
- Technologie sans fil pour sécuriser tous types de points d'accès.
- Suppression des clés mécaniques, simplifiant la gestion des autorisations.
- Contrôle et surveillance en temps réel, 24/7.
- Gestion centralisée de plusieurs sites via une plateforme numérique.

Cette solution, déployée mondialement et adaptable, permet une mise en œuvre progressive, adaptée aux besoins spécifiques de la commune :

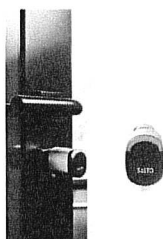
- Bâtiments administratifs.
- Bâtiments scolaires.
- Salles multi-usages.
- Infrastructures techniques (Station de traitement, réservoirs d'eau, déchetterie, etc.).
- Tout accès nécessitant une sécurisation continue.

La serrure SALTO de type XS4 One DIN

Cet ensemble est spécialement conçu pour répondre aux exigences des portes standard DIN 18250 et 18251 qui comportent des serrures mortaisées de type DIN 18250. Lors du changement par la nouvelle gamme d'ensemble plaque béquille, l'homologation des portes coupe-feu est conservée car aucun percement nécessaire n'est requis. Ceci permet également de ne pas abîmer les portes existantes.



Serrure de type XS 4 One DIN



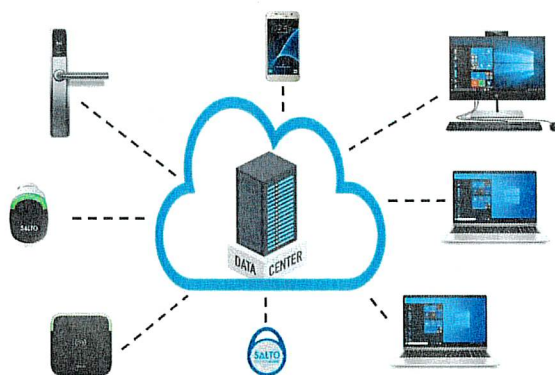
Le cylindre électronique

Le cylindre électronique permet l'intégration dans des portes existantes, par exemple des portes anciennes, sans que des travaux de menuiserie ne soient nécessaires. Les poignées peuvent également être conservées, ce qui est indispensable sur certaines portes.

Cylindre électronique

Architecture du réseau

Le système permet l'intégration de tout le plan d'accès sur une plateforme informatique, gérée par un(e)opérateur(trice) directement au service des bâtiments. Des terminaux annexes peuvent être délocalisés suivant les responsabilités, et les droits qu'il est souhaité d'accorder aux services (par exemple station du Montant, école, etc.).



En résumé, il est possible de déléguer une certaine gestion à des collaborateurs ou à des services communaux en fonction des besoins.

Contrat d'entretien

Un contrat d'entretien pour l'ensemble de l'installation est possible et permettrait de s'assurer que tant le matériel que les programmes et logiciels sont à jour et garantissent ainsi une sécurité optimale. Pour ce faire, des offres ont été demandées et peuvent être résumées ainsi :

Le contrat porterait sur l'entretien des biens suivants :

- Mise à niveau du logiciel SALTO et ses composants
- Mise à niveau du Hardware SALTO
- Remplacement des piles pour les composants offlines

Services ou prestations compris dans le contrat

Les opérations et prestations assurées dans le cadre du présent contrat, comprenant la main d'œuvre nécessaire à leur réalisation, sont les suivantes :

- Mise à niveau du logiciel sur la version la plus récente
- Mise à jour des firmwares pour les outils de programmation
- Mise à jour des firmwares pour les portes Online
- Test de contrôle et bon fonctionnement
- Mise à jour des firmwares pour les portes Offline
- Création du carnet de service
- Remplacement des piles pour les composants Offline

Coût du contrat annuel

Les coûts du contrat seront imputés au budget de fonctionnement dès 2026, sur chacun des bâtiments correspondants. Ils peuvent être résumés ainsi :

Bâtiments	Coûts annuels du contrat d'entretien
Centre communal et scolaire (CCS)	CHF 3'832.50
Centre communal multifonctions (CCM)	CHF 1'063.50
Centre communal d'entretien (CCE)	CHF 1'127.30
Administration communale	CHF 2'196.00
TOTAL	CHF 8'219.30

Bâtiments à équiper

Ci-dessous, un tableau récapitulatif des bâtiments à équiper avec le nombre de cylindres envisagés. A noter qu'il ne s'agit pas uniquement de porte. Cela peut également être l'armoire informatique par exemple, ce qui permet de répondre aux normes de cybersécurité en garantissant un accès surveillé et traçable des ouvertures, ou encore des armoires dans les locaux destinés aux manifestations.

Bâtiments	Nombre de cylindres
Centre communal et scolaire (CCS)	68
Centre communal multifonctions (CCM)	17
Centre communal d'entretien (CCE)	19
Administration communale	30
TOTAL	134

Sécurité

Ce projet est dicté par un besoin de sécurité et de contrôle de nos accès.

Nous n'avons actuellement plus de maîtrise sur les clés en circulation, dont certaines sont égarées. Il est donc impossible de savoir précisément qui peut accéder à nos bâtiments, quelles zones spécifiques sont concernées ou à quels horaires. Des accès pourraient encore être utilisés par des personnes extérieures, telles que d'anciens membres de sociétés locales ou du personnel enseignant.

L'absence de système permettant de tracer l'historique des accès complique l'identification des responsables en cas de déprédation ou d'autres problèmes.

De plus, en cas de vol ou de perte, un badge peut être immédiatement désactivé, et le système le rendra automatiquement inactif s'il n'est pas utilisé pendant une période définie.

Pour toutes ces raisons, la mise en place d'un système électronique semble indispensable.

3. Calendrier des interventions

Sous réserve de l'acceptation du préavis tel que présenté, les interventions se feront par bâtiment et de manière à déranger le moins possible les usagers. Ainsi, le CCS et le CCM seront des bâtiments qui seront traités durant les vacances scolaires, quant aux autres bâtiments, les travaux se feraient en coordination avec les utilisateurs. Le but étant de répartir tant la configuration que les travaux sur plusieurs interventions.

4. Coûts

Les coûts peuvent être résumés selon le tableau ci-dessous :

<i>Serrures et installations</i>		
CCS	CHF	57'245.95
Administration communale	CHF	25'050.35
CCM	CHF	16'567.40
CCE	CHF	18'752.40
Travaux électricien (estimation)	CHF	5'000.00
Total intermédiaire HTVA	CHF	122'616.10
Divers, imprévus (arrondi à env. 5.62%)	CHF	6'893.61
Sous-total HTVA	CHF	129'509.71
TVA 8.1%	CHF	10'490.29
Total TTC	CHF	140'000.00

5. Charges d'exploitation (fonctionnement)

Les charges financières annuelles sont estimées à CHF 23'759.30.--. Représentant les intérêts et amortissement projetés sur 10 ans (CHF 15'540.--) ainsi que les coûts relatifs au montant du contrat annuel d'entretien (CHF 8'219.30).

A noter que la durée d'amortissement est dictée par le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2).

6. Plan d'investissement

Cette dépense ne figure pas au plan d'investissement. Néanmoins, et compte tenu des explications qui précèdent, la nécessité d'une telle prospection plaide en faveur de cette dépense.

Il sied cependant de préciser qu'un montant d'env. CHF 29'000.— était prévu au budget pour le changement des accès aux salles de classes et salles des maîtres et qu'un montant de env. CHF 13'000.— environ était prévu pour le CCM. En acceptant ce préavis, ces montants ne seront pas dépensés puisqu'ils seront financés par l'investissement.

7. Conclusion

Considérant ce qui précède et la pertinence de déployer une stratégie électronique de gestion des accès pour l'ensemble des bâtiments communaux, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ARZIER - LE MUIDS

Vu le préavis municipal n° 10/2025 relatif à la demande de crédit de CHF 140'000.-- TTC pour le déploiement d'une gestion électronique des accès dans les bâtiments communaux.

Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet

Vu le rapport de la commission des finances

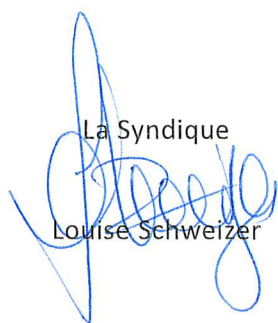
Où les conclusions des deux commissions précitées

Attendu que celui-ci a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

1. d'adopter le préavis municipal n° 10/2025 relatif à la demande de crédit de CHF 140'000.-- TTC pour le déploiement d'une gestion électronique des accès dans les bâtiments communaux.
2. de financer ce dernier par la trésorerie.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 25 juin 2025, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.


La Syndique
Louise Schweizer

Au nom de la Municipalité




Le Secrétaire
Quentin Pommaz